

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 802-2024, 8 mai 2024

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 10 au 16 mai 2024;

— de la ministre des Transports et de la Mobilité durable à monsieur François Bonnardel, membre du Conseil exécutif, du 11 au 15 mai 2024;

— du ministre des Finances et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise à monsieur François Bonnardel, membre du Conseil exécutif, du 11 au 14 mai 2024 et à monsieur Jonatan Julien, membre du Conseil exécutif, du 15 au 18 mai 2024;

— de la ministre responsable de l'Habitation à madame Andrée Laforest, membre du Conseil exécutif, du 16 au 20 mai 2024.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83312

Gouvernement du Québec

Décret 803-2024, 8 mai 2024

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de monsieur Gilbert Charland comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Gilbert Charland comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, soit renouvelé pour la période du 2 juin au 30 août 2024, aux conditions annexées.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

Contrat d'engagement de monsieur Gilbert Charland comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Gilbert Charland, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.

Monsieur Charland exerce, à l'égard du personnel du ministère, les pouvoirs que la Loi sur la fonction publique confère à un sous-ministre.

Monsieur Charland exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 2 juin 2024 pour se terminer le 30 août 2024, sous réserve des dispositions de l'article 4.